Photo : angelius1979, CC BY-SA 3.0



ÉTUDE SECTORIELLE · MAROC · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Santé et bien-être au Maroc

Couverture médicale, dépenses, hôpitaux, cliniques, médicament et bien-être : les données officielles vérifiées et les créneaux concrets pour les PME du secteur.

Chiffres officiels vérifiés · 24 sources citées · préparée pour les dirigeants de PME

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma Demander une consultation →

SOMMAIRE

Ce que contient cette étude

1 Couverture médicale : l'AMO couvre désormais 88 % de la population

2 Dépenses de santé : 81,7 milliards de dirhams, dont 38 % payés par les ménages

3 Offre de soins : lits, médecins, CHU et groupements sanitaires territoriaux

4 Cliniques privées et industrie pharmaceutique : un secteur privé en expansion

5 Bien-être : thermalisme, cosmétique et argan, des filières à structurer

6 Opportunités pour les PME

7 Vigilance et accompagnement

Contact, QR codes et sources



À qui s'adresse cette étude : dirigeants de cliniques, cabinets, laboratoires, pharmacies et PME de services (digital, logistique, maintenance, formation, cosmétique) qui travaillent ou veulent travailler avec le secteur de la santé.

CHIFFRES CLÉS

88 %
Part de la population couverte par l'AMO en 2025 (plus de 32 millions de bénéficiaires), contre 42 % avant la réforme
Note de présentation du PLF 2026

42,4 Md DH
Budget 2026 du ministère de la Santé et de la Protection sociale (+30 % sur un an)
PLF 2026

81,7 Md DH
Dépense totale de santé en 2022, soit 6,1 % du PIB
Ministère de la Santé, Comptes nationaux de la santé 2022

38 %
Part payée directement par les ménages en 2022, contre 45,6 % en 2018
Comptes nationaux de la santé 2022

22,65 Md DH
Prestations AMO versées par la CNSS en 2025 (+17 %)
CNSS, bilan 2025

27 539
Lits hospitaliers publics en 2023, soit un lit pour 1 364 habitants
Ministère de la Santé, Santé en chiffres 2023

1 pour 1 255
Un médecin pour 1 255 habitants en 2023, secteurs public et privé confondus
Ministère de la Santé, Santé en chiffres 2023

8 000
Postes budgétaires créés pour la santé en 2026, environ 22 % des créations de l'État
PLF 2026

6 414
Places de formation en médecine générale en 2025, contre 2 650 en 2019
Ministre de la Santé, octobre 2025

SYNTHÈSE

L'essentiel en une page

- La santé au Maroc a changé d'échelle avec la généralisation de l'AMO : plus de 32 millions de bénéficiaires, soit 88 % de la population en 2025, contre 42 % avant la réforme (note de présentation du PLF 2026).
- Selon les Comptes nationaux de la santé, la dépense totale de santé atteint 81,7 milliards de dirhams en 2022, soit 6,1 % du PIB, dont 38 % payés directement par les ménages.
- Le budget du ministère de la Santé passe de 19,7 milliards de dirhams en 2021 à 42,4 milliards en 2026, avec 8 000 postes créés, de nouveaux CHU et le déploiement des groupements sanitaires territoriaux.
- Pour une PME, les opportunités se situent dans les services de soins de proximité, la santé numérique, la logistique pharmaceutique, la maintenance biomédicale, la formation et les produits de bien-être.

88 %

de la population couverte par l'AMO en 2025. La généralisation de l'assurance maladie obligatoire a fait passer la couverture de 42 % à 88 % de la population. Le défi se déplace désormais vers la couverture effective : cotisations payées, offre de soins disponible et reste à charge.

Ce qui progresse

- La couverture médicale s'est généralisée : plus de 32 millions de bénéficiaires de l'AMO en 2025 (PLF 2026).
- Le reste à charge des ménages recule : 38 % de la dépense de santé en 2022, contre 45,6 % en 2018 (Comptes nationaux de la santé).
- L'effort public s'accélère : 42,4 milliards de dirhams pour le ministère de la Santé en 2026, dont 14,5 milliards d'investissement (PLF 2026).
- La formation s'élargit : 6 414 places en médecine générale en 2025 et 9 500 en soins infirmiers en 2024 (ministre de la Santé).

Ce qui reste fragile

- La densité médicale reste faible : environ 7,9 médecins pour 10 000 habitants en 2023 selon la Banque mondiale, loin des normes de l'OMS.
- Le régime des travailleurs non salariés est déficitaire : ses prestations ont représenté 157 % de ses cotisations en 2025 (CNSS).
- L'offre reste concentrée : cinq régions réunissent 79 % des cliniques privées et 82 % des lits privés (Conseil de la concurrence, 2022).
- Le Maroc importe beaucoup de médicaments : 8,6 milliards de dirhams sur les sept premiers mois de 2026, en hausse de 14,8 % (Office des changes).





01

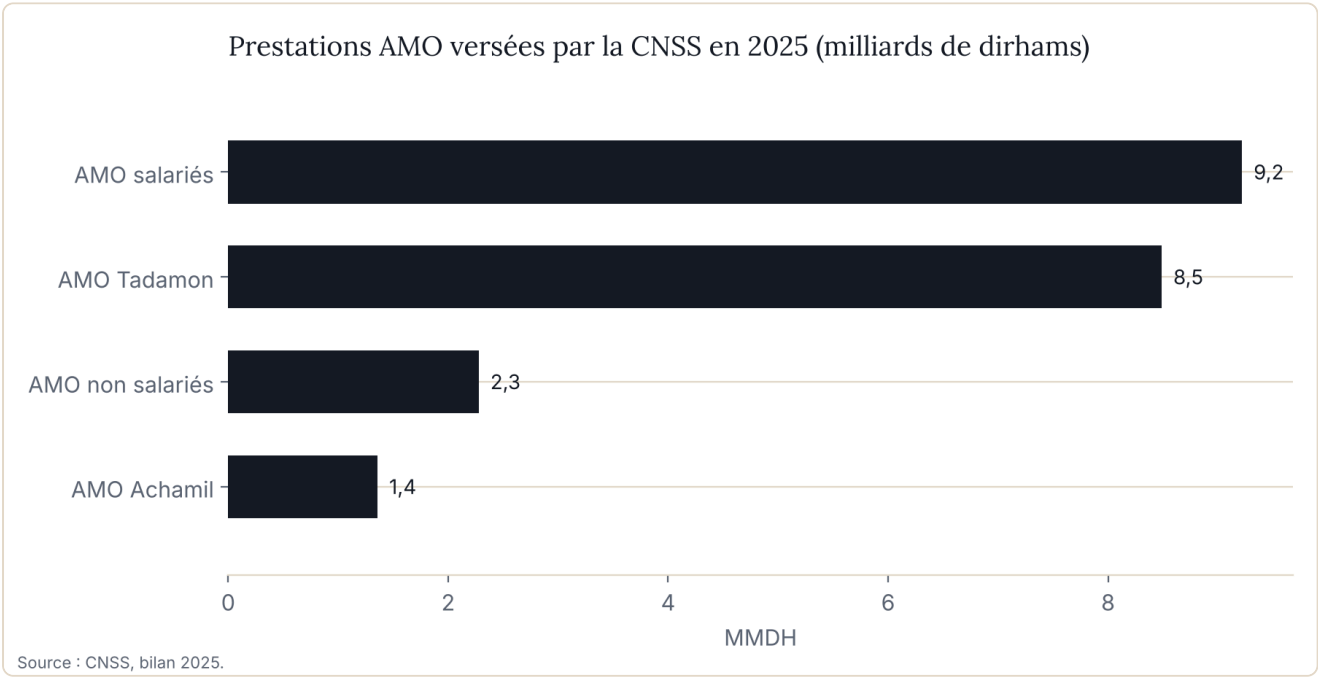
Couverture médicale : l'AMO couvre désormais 88 % de la population

La réforme de la protection sociale lancée en 2021 a profondément changé le financement des soins. Selon la note de présentation du projet de loi de finances 2026, la généralisation de l'**assurance maladie obligatoire (AMO)** compte **plus de 32 millions de bénéficiaires en 2025, soit 88 % de la population**, contre 42 % avant la réforme.

Trois régimes à connaître

- **AMO Tadamon** : il remplace le RAMED depuis décembre 2022 pour les personnes qui ne peuvent pas cotiser. L'État paie leurs cotisations à la CNSS : 25,5 milliards de dirhams versés entre décembre 2022 et septembre 2025. Il couvre près de 11 millions de bénéficiaires.
- **AMO des travailleurs non salariés (TNS)** : environ 4 millions de bénéficiaires, mais un équilibre fragile.
- **AMO Achamil** : régime facultatif pour les personnes qui ne relèvent d'aucun autre régime, avec 313 000 inscrits.

Côté CNSS, le bilan 2025 fait état de **25,08 millions de bénéficiaires** et de **22,65 milliards de dirhams de prestations AMO** (+17 %). Le régime des TNS a versé 157 % de ce qu'il a encaissé en cotisations : c'est le point faible du système.



Principaux régimes gérés par la CNSS ; total AMO de 22,65 MMDH en 2025. Source : CNSS, bilan 2025.

Vers une caisse unique

La **loi 54-23**, publiée au Bulletin officiel en février 2026, organise le transfert de la gestion de l'AMO des fonctionnaires de la CNOPS vers la CNSS. Le CESE a validé le principe, tout en signalant des risques pour l'équilibre du système.

Pour les prestataires de soins, cette réforme élargit la clientèle solvable. Elle impose aussi de maîtriser le tiers payant, la facturation aux caisses et les délais de remboursement.

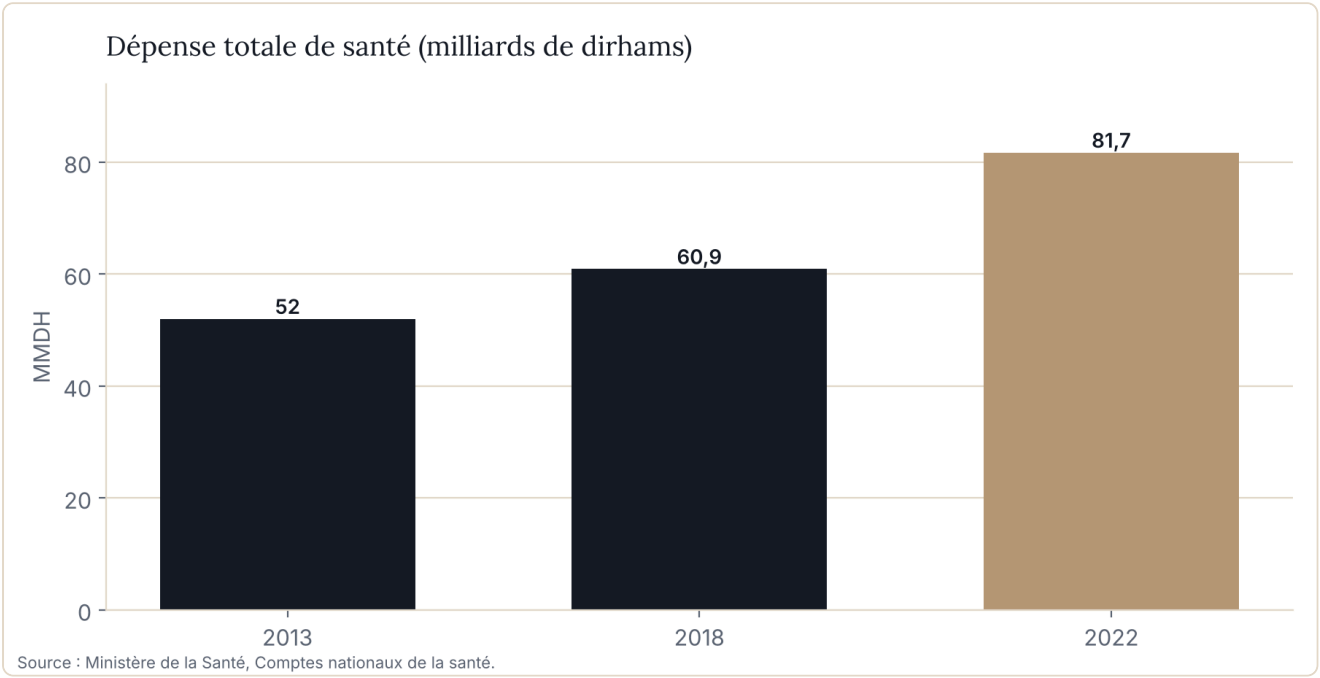
> **À retenir :** le RAMED n'existe plus depuis fin 2022. Les chiffres de « 11 millions de ramédistes » ou de « 10 millions de personnes sans couverture » encore cités datent d'avant la réforme.



02

Dépenses de santé : 81,7 milliards de dirhams, dont 38 % payés par les ménages

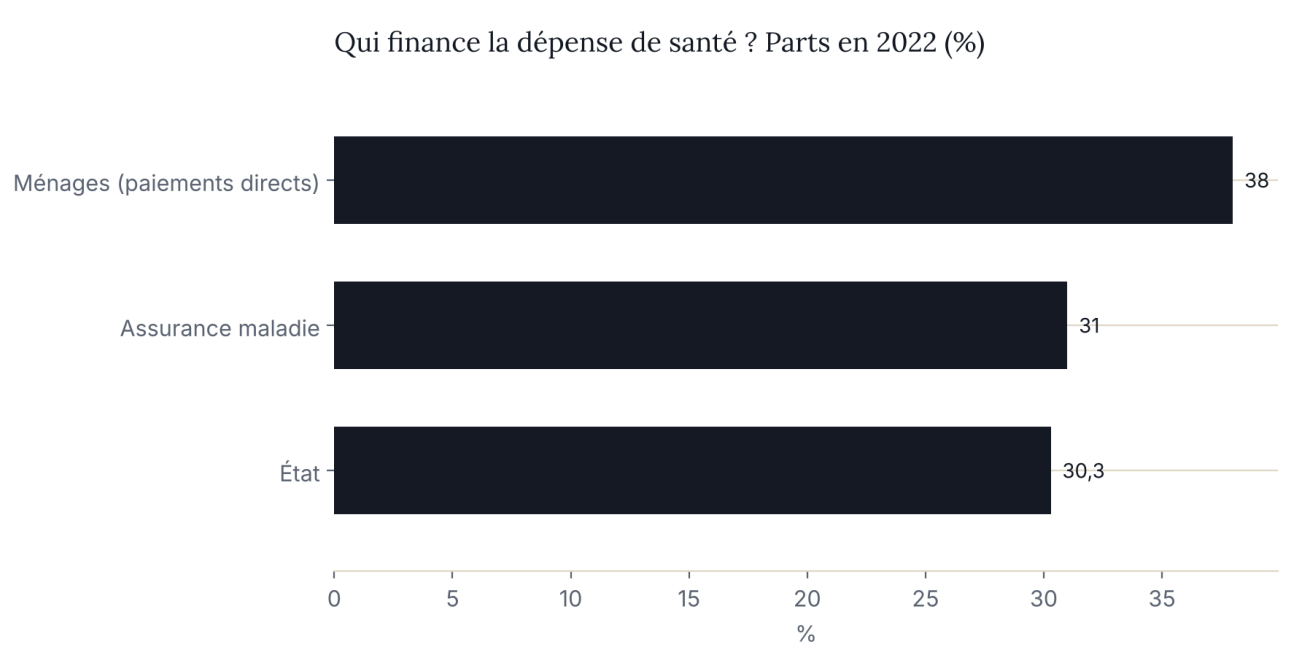
Les **Comptes nationaux de la santé 2022**, publiés par le ministère de la Santé en 2025, sont la référence la plus récente. La dépense totale de santé atteint **81,7 milliards de dirhams en 2022**, soit **6,1 % du PIB** et 2 227 dirhams par habitant. Elle était de 60,9 milliards en 2018 (5,5 % du PIB).



5,8 % du PIB en 2013, 5,5 % en 2018 et 6,1 % en 2022. Source : Ministère de la Santé, Comptes nationaux de la santé.

Qui paie ?

En 2022, les ménages ont payé directement **38 %** de la dépense de santé, contre 45,6 % en 2018. L'assurance maladie en finance 31 % et l'État 30,3 %. Les ménages paient encore 44,1 % des dépenses de médicaments et de biens médicaux. Le Pacte national pour la santé, présenté avec la Banque mondiale, vise un reste à charge de 25 % en 2030.

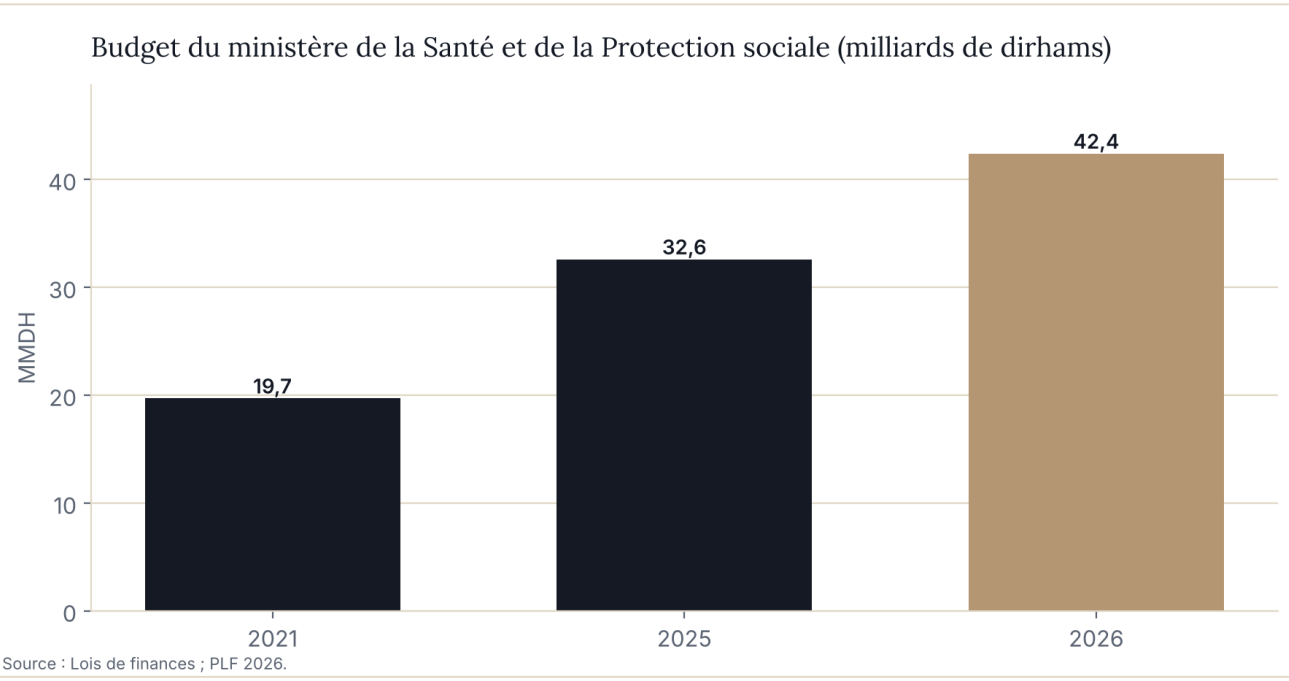


Les ménages payaient 45,6 % en 2018. Source : Ministère de la Santé, Comptes nationaux de la santé 2022.

Les médicaments pèsent 26,7 % de la dépense courante de santé, les soins hospitaliers 30,9 %. Côté prestataires, les établissements publics reçoivent 26,8 % de la dépense courante, les pharmacies et fournisseurs de biens médicaux 25,9 %, les cabinets privés 16,6 % et les cliniques privées 15,8 %.

Un budget public en forte hausse

Le budget du ministère de la Santé et de la Protection sociale passe de 19,7 milliards de dirhams en 2021 à 32,6 milliards en 2025, puis à **42,4 milliards en 2026** (environ 2,5 % du PIB 2025). Il comprend 16,4 milliards de dépenses de personnel et 14,5 milliards d'investissement.

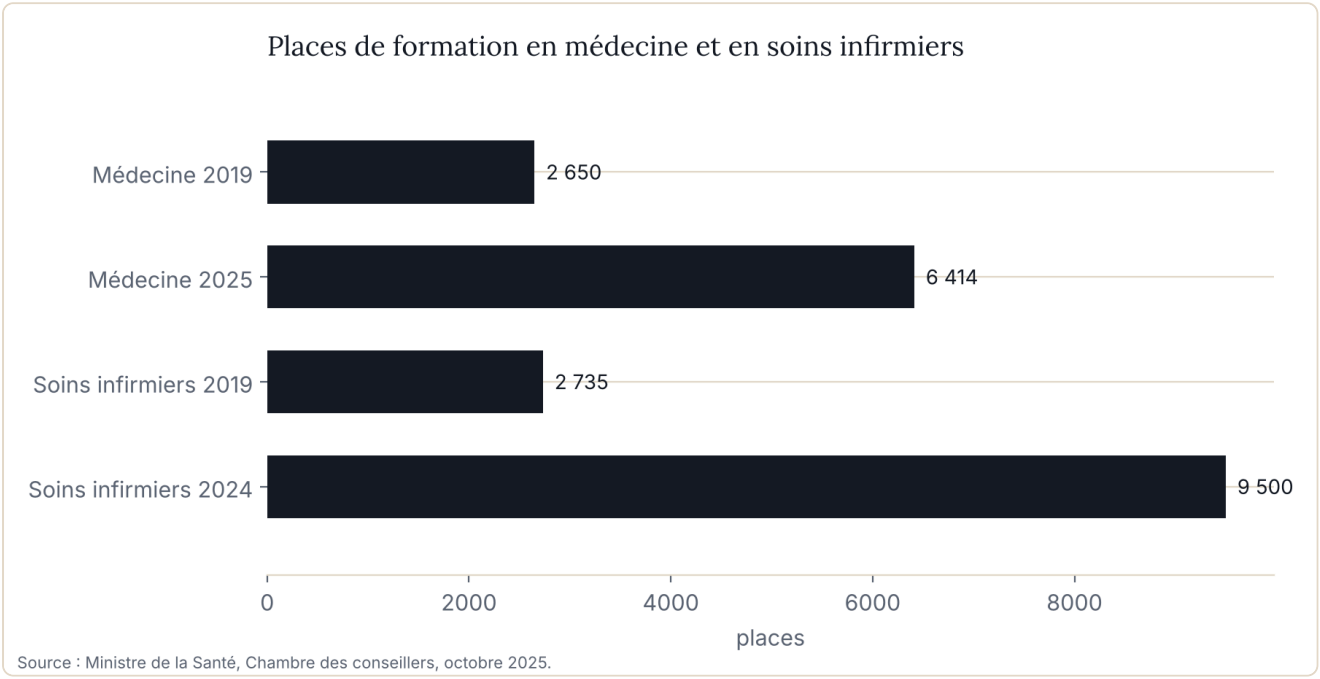


Crédits budgétaires hors crédits d'engagement ; 2026 selon le projet de loi de finances. Source : Lois de finances ; PLF 2026.



03 Offre de soins : lits, médecins, CHU et groupements sanitaires territoriaux

Selon *Santé en chiffres 2023* du ministère, le réseau hospitalier public compte **27 539 lits**, dont 22 938 fonctionnels, soit un lit pour 1 364 habitants. Le Maroc compte **un médecin pour 1 255 habitants**, public et privé confondus, ce qui représente environ 30 000 médecins. La Banque mondiale retient 7,9 médecins pour 10 000 habitants en 2023, et près de la moitié d'entre eux exercent dans deux régions.



Capacités d'accueil des facultés de médecine et des instituts de soins infirmiers. Source : Ministre de la Santé, Chambre des conseillers, octobre 2025.

Une réforme encadrée par la loi-cadre 06-22

La **loi-cadre 06-22 relative au système national de santé** a été promulguée le 9 décembre 2022 et publiée au Bulletin officiel le même mois. Elle prévoit une gouvernance régionale, la revalorisation des ressources humaines, la numérisation et un parcours de soins organisé. Ses principaux instruments sont :

- les **groupements sanitaires territoriaux (GST)**, créés par la loi 08-22, un par région ;
- la Haute Autorité de la santé ;
- l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé.

Après la région pilote de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, cinq directeurs généraux de GST ont été nommés en avril 2026. Trois GST fonctionnaient début août 2026 et six autres étaient annoncés pour septembre.

De nouveaux CHU et centres de proximité

Le CHU Mohammed VI d'Agadir (867 lits, 3,1 milliards de dirhams) a ouvert en novembre 2025. Ceux de Béni Mellal, Guelmim et Errachidia sont en chantier, pour plus de 3 800 lits. Le programme de réhabilitation porte sur 1 400 centres de santé primaires, puis 1 600 de plus. Entre 2022 et 2025, 22 hôpitaux totalisant 2 433 lits ont été livrés.


Photo : Patrick Nouhailler's, CC BY-SA 3.0

04

Cliniques privées et industrie pharmaceutique : un secteur privé en expansion

Cliniques : un tiers des lits du pays

La **loi 131-13**, en vigueur depuis 2016, a ouvert le capital des cliniques aux investisseurs non médecins. Selon le dernier recensement publié, le Maroc comptait **389 cliniques privées et 13 603 lits en 2020**, contre 100 cliniques en 1990. Le Conseil de la concurrence (avis de décembre 2022) indique qu'elles représentent **33,6 % des lits hospitaliers**.

Il relève aussi plusieurs faiblesses :

- une forte concentration : cinq régions réunissent 79 % des cliniques et 82 % des lits privés ;
- des capitaux souvent faibles : 43 % des cliniques ont un capital inférieur à un million de dirhams ;
- un manque de transparence du marché.

Le cabinet privé reste très présent. En 2023, le ministère recensait 12 994 cabinets de consultation, 9 939 officines, 4 885 cabinets dentaires, 740 laboratoires d'analyses et 259 centres de dialyse privés. Des groupes comme Akdital, Oncorad ou Elsan se développent dans les villes moyennes.

Médicament : une base industrielle, mais un déficit qui se creuse

Selon le Pacte national pour la santé (Banque mondiale, 2025), le Maroc compte environ **55 fabricants locaux**. La production nationale couvre environ **70 % des besoins en volume** et 50 % en valeur. Les médicaments représentent plus de 30 % des remboursements de l'AMO.

Les importations de produits pharmaceutiques ont atteint 8,6 milliards de dirhams de janvier à juillet 2026 (+14,8 %, Office des changes). Pour 2025, le cabinet BMI estime les exportations à environ 1,6 milliard de dirhams et le déficit à 10,3 milliards.

L'**Agence marocaine des médicaments et des produits de santé**, créée par la loi 10-22, a tenu son premier conseil d'administration le 29 janvier 2025. Elle est chargée des autorisations, de la vigilance, des prix et de l'appui à la production locale.

Cliniques

389 cliniques et 13 603 lits privés en 2020, un tiers de la capacité nationale.

Officines

9 939 pharmacies d'officine recensées en 2023 par le ministère.

Industrie

Environ 55 fabricants ; 70 % des besoins couverts en volume.


Photo : Werner100359, CC BY-SA 4.0

05

Bien-être : thermalisme, cosmétique et argan, des filières à structurer

Le bien-être est un marché réel mais mal mesuré : **aucune statistique officielle consolidée** n'existe sur les salles de sport, les spas ou la nutrition. Les chiffres de « 4 à 5 milliards de dirhams » ou de « 12 à 15 % de croissance annuelle » qui circulent n'ont pas de source identifiable. Trois filières disposent toutefois de repères.

Thermalisme

Le Maroc compte plus d'une centaine de sources thermales. La presse en recense 117, dont seulement 29 ont une composition chimique documentée et six disposent d'un véritable établissement thermal. **Moulay Yacoub**, près de Fès, reste la station de référence, avec un projet d'investissement de 400 millions de dirhams porté avec Vichy. Un circuit thermal est à l'étude dans la région Fès-Meknès, qui a tenu son premier salon du thermalisme et du bien-être en 2025. La fréquentation nationale, de l'ordre de 50 000 curistes par an, n'est qu'une estimation de presse.

Cosmétique et argan

Le marché marocain des cosmétiques est estimé à environ 1,8 milliard de dollars en 2024 par des études privées. Aucune donnée officielle n'a été trouvée.

L'huile d'argan est un cas d'école. Son exportation en vrac (contenants de plus de 5 litres) est soumise à licence depuis le 1er juillet 2022, pour garder plus de valeur au Maroc. Selon les chiffres de la filière repris par la presse, les exportations sont passées de plus de 1 500 tonnes en 2019 à environ 526 tonnes attendues en 2025. Les recettes tournent autour de 249 millions de dirhams.

La stratégie Génération Green vise des vergers d'arganier irrigués. Depuis mai 2026, l'accès sans droits de douane au marché chinois ouvre aussi un débouché.

Pour une PME, la valeur se crée dans la **transformation, le conditionnement, les certifications et la marque**, plus que dans la vente en vrac.

> **À retenir :** dans le bien-être, faute de statistiques officielles, une étude de marché locale (clients, prix, concurrence) est indispensable avant tout investissement.

REPÈRES

Calendrier de la réforme de la santé 2022-2030

DÉC. 2022
Loi-cadre 06-22 sur le système national de santé publiée au Bulletin officiel ; l'AMO Tadamon remplace le RAMED.

JANV. 2025
Premier conseil d'administration de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé.

NOV. 2025
Ouverture du CHU Mohammed VI d'Agadir (867 lits).

FÉVR. 2026
Loi 54-23 publiée : transfert de l'AMO des fonctionnaires de la CNOPS vers la CNSS.

2026
Budget de 42,4 Md DH, 8 000 postes ; extension des groupements sanitaires territoriaux à d'autres régions.

2030
Objectif du Pacte national pour la santé : reste à charge des ménages ramené à 25 %.

Programme (PLF 2026)	Montant ou cible annoncés	Horizon
Nouveaux CHU de Béni Mellal, Guelmim et Errachidia	Plus de 3 800 lits ; 5,3 Md DH de crédits CHU en 2026	en cours
Réhabilitation des centres de santé primaires	1 400 centres, puis 1 600 de plus	2026-2028
Mise à niveau de 90 hôpitaux	1,32 Md DH de crédits de paiement et 2 Md DH d'engagement	à partir de 2026
Centres régionaux de transfusion sanguine	12 centres ; 200 MDH en 2026	2 premiers en 2026
Digitalisation du secteur hospitalier	2,1 Md DH	2025-2027
Groupements sanitaires territoriaux	Un par région (12)	2025-2026



06

Opportunités : où se positionner quand on est une PME ?

La généralisation de l'AMO crée une demande solvable et l'État investit massivement. La valeur se crée là où l'offre manque : proximité, régions, numérique et qualité de service.

Ouvrir des services de soins de proximité

Cabinets de groupe, centres d'imagerie, de dialyse, de rééducation ou de soins à domicile : l'offre privée reste concentrée dans cinq régions, alors que la couverture AMO est devenue nationale. Les villes moyennes qui accueillent de nouveaux CHU et facultés offrent des niches. Préalable : une étude de la demande locale et des tarifs de remboursement.

Digitaliser la santé

Prise de rendez-vous, dossier patient, facturation au tiers payant, gestion de cabinet, téléconsultation : l'État consacre 2,1 Md DH à la digitalisation hospitalière et les caisses dématérialisent leurs flux. Les éditeurs et intégrateurs capables de garantir la sécurité et la protection des données de santé seront recherchés.

Servir la chaîne du médicament

Transport sous température dirigée, stockage, distribution aux officines, conditionnement, maintenance d'équipements : la hausse de la consommation et l'objectif de production locale créent des besoins réguliers. Les exigences réglementaires de l'Agence du médicament favorisent les prestataires certifiés et traçables.

Former et équiper les établissements

Formation continue des soignants et des gestionnaires, accréditation qualité, maintenance biomédicale, hygiène, restauration hospitalière : 8 000 postes publics en 2026, de nouveaux hôpitaux et des cliniques en croissance. Ces besoins de sous-traitance conviennent aux PME qui savent tenir des standards et des délais.

Par où commencer ? Commencez par cartographier votre territoire : offre existante, nouveaux hôpitaux, part des patients couverts par l'AMO et délais de remboursement des caisses. Choisissez ensuite un seul créneau où vous pouvez être meilleur que l'offre actuelle.

Check-list : êtes-vous prêt ?

- Connaître la part de vos clients couverts par l'AMO et par chaque caisse.
- Mesurer vos délais d'encaissement auprès de la CNSS et des assureurs.
- Vérifier vos autorisations et normes auprès du ministère ou de l'Agence du médicament.
- Suivre le calendrier du groupement sanitaire territorial de votre région.
- Sécuriser vos données patients et vos systèmes informatiques.
- Planifier le recrutement et la formation de votre personnel soignant.

07 · VIGILANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Les risques à intégrer dans votre stratégie

⚠ Les tarifs de remboursement et les délais de paiement des caisses pèsent sur la trésorerie des prestataires privés.

⚠ L'équilibre financier de l'AMO, en particulier du régime des non-salariés, peut conduire à des ajustements de cotisations ou de prise en charge.

⚠ La pénurie de médecins et d'infirmiers, et leur départ vers l'étranger, renchérit le recrutement et freine l'ouverture de nouvelles structures.

⚠ Le cadre réglementaire évolue vite (GST, Haute Autorité de la santé, Agence du médicament) et certains textes d'application tardent.

Comment AYDI Business Group vous accompagne

Nous accompagnons les dirigeants de PME de la santé et du bien-être :

- un diagnostic de votre structure : activité, rentabilité, organisation et position face à la réforme ;
- la construction d'un plan de développement adapté à votre territoire et aux nouveaux besoins de soins ;
- la mise en place d'un tableau de bord (activité, encaissements, délais de remboursement, coûts) et l'automatisation des processus ;
- la formation de vos équipes de gestion et d'encadrement.



Diagnostic PME · Aide à la décision stratégique · Pilotage et automatisation des processus

1 **premier échange pour faire le point sur votre situation.** Décrivez votre projet sur aydi.ma/contact-2 ou appelez le +212 6 48 55 08 05.

PASSER À L'ACTION

Transformez ces données en plan d'action pour votre entreprise

AYDI Business Group accompagne les PME marocaines dans leur stratégie, leur organisation et leur développement. Scannez un QR code ou cliquez sur un lien : nous revenons vers vous pour fixer une consultation.

Demander une consultation
aydi.ma/contact-2

Nous écrire sur WhatsApp
+212 6 48 55 08 05

Lire l'étude en ligne
aydi.ma/sante-et-bien-etre-au-maroc/

Demander une consultation | **WhatsApp**

Téléphone
+212 6 48 55 08 05

E-mail
contact@aydi.ma

Site web
aydi.ma · services.aydi.ma · formation.aydi.ma

Adresse
Résidence Benomar, Porte D, 3e étage, Appt 6,
Rue du Marché, Maarif, Casablanca

AYDI BUSINESS GROUP

SOURCES ET MÉTHODE

Sources

1. Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Comptes nationaux de la santé 2022 (2025)
2. Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Santé en chiffres 2023
3. Note de présentation du PLF 2026 : généralisation de l'AMO (maroc.ma, MAP, octobre 2025)
4. PLF 2026 : budget de la Santé et de la Protection sociale (Le360, octobre 2025)
5. PLF 2026 : la santé au sommet des priorités budgétaires (Hespress, octobre 2025)
6. Banque mondiale, National Health Compact Morocco (2025)
7. CNSS, bilan 2025 de l'AMO (Le360, septembre 2026)
8. HCP, Comptes nationaux provisoires 2025 (base 2014)
9. Comptes nationaux de la santé 2022, synthèse (Le Matin, mai 2025)
10. Loi-cadre 06-22 relative au système national de santé (Adala, ministère de la Justice)
11. Dahir n° 1-22-77 du 9 décembre 2022 promulguant la loi-cadre 06-22 (FAOLEX / UNEP LEAP)
12. Groupements sanitaires territoriaux : calendrier de déploiement (Le360, août 2026)
13. GST, investissements, gouvernance : les chantiers de la santé (Hespress, juillet 2026)
14. Ministre de la Santé à la Chambre des conseillers : formation, CHU, centres de santé (Hespress, octobre 2025)
15. Ouverture du CHU Mohammed VI d'Agadir (Le360, novembre 2025)
16. Loi 131-13, dix ans après : cliniques et lits privés (FNH, janvier 2026)
17. Conseil de la concurrence, avis sur les cliniques privées (Le Desk, décembre 2022)
18. Médicaments : importations et déficit commercial, Office des changes et BMI (Le360, septembre 2026)
19. Agence marocaine des médicaments et des produits de santé, conseil d'administration (Hespress, décembre 2025)
20. Thermalisme au Maroc (FNH, août 2026)
21. Exportation de l'huile d'argan soumise à licence (Le360, avril 2022)
22. Filière argan : exportations et nouveaux vergers (Le360, mai 2026)
23. Huile d'argan : ouverture du marché chinois (Hespress, mai 2026)
24. Cosmétique : marché et croissance (Le360, février 2026)

Méthode : chiffres relevés le 31 octobre 2026 sur les publications officielles (ministère de la Santé et de la Protection sociale, note de présentation du PLF 2026, CNSS, HCP, Conseil de la concurrence, Office des changes, Banque mondiale, textes de loi). Lorsque le document officiel n'était pas accessible directement, le chiffre provient de la presse économique qui cite nommément l'institution. Les données de cabinets privés (BMI, études de marché) et les estimations de presse sont signalées comme telles. Les parts du PIB sont calculées à partir des comptes du HCP. Cette étude est fournie à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement.

Crédits photos

Casablanca et la mosquée Hassan II : elchicogris, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Service mère-enfant de l'hôpital Al Mokhtar Soussi, Taroudant : Hamza Izourane, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Centre hospitalier universitaire de Tanger : Flaspec, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Pharmacie dans la médina d'Essaouira : Patrick Nouhailler's, licence CC BY-SA 3.0, Wikimedia Commons

Noix d'argan dans une coopérative : Werner100359, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Collines de Moulay Yacoub, près de Fès : Ghali bouyaqba, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Agadir, ville du nouveau CHU Mohammed VI : angelius1979, licence CC BY-SA 3.0, Wikimedia Commons

Coopérative d'huile d'argan : Catalin Dordea, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Photos sous licences Creative Commons ou domaine public. Graphiques et mise en page : AYDI Business Group. Reproduction autorisée avec mention « AYDI Business Group, aydi.ma ».